

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2003

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 mars 2002 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers intermédiaires de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2003.
- 2- Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.
- 3- Cet examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.
- 4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 mars 2003 font apparaître un total du bilan de D : 17.150.749,075, un actif net de D : 17.131.062,176 et un bénéfice de la période de D : 111.088,690.
 Ces états, ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.
- 5- Les emplois en portefeuille titres représentent, à la date d'arrêté de la situation, 30,69% de l'actif net de la société, se situant ainsi au dessous du seuil de 50%, fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 6- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières, dépassent, par rapport à l'actif net de la société, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
 Par ailleurs, les placements en compte à terme auprès de l'AMEN BANK dépassent, par rapport à l'actif net de la société, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- 7- Sur la base des diligences que nous avons accomplies et à l'exception des remarques développées dans les deux paragraphes précédents, nous certifions que les états financiers de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » arrêtés au 31 mars 2003, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société et les changements intervenus dans cette situation pour la période close à cette date.

Tunis, le 25 avril 2003
Le Commissaire aux Comptes

CABINET FINOR
 MUSTAPHA MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2003
 (Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2003	Année 2002
Portefeuille-titres	4	5 257 293,814	1 686 038,375
Obligations et valeurs assimilées		4 256 045,500	1 686 038,375
Titres d'OPCVM		1 001 248,314	-
Placements monétaires et disponibilités		11 876 595,850	6 474 315,635
Placements monétaires	5	11 596 978,273	4 349 510,719
Disponibilités		279 617,577	2 124 804,916
Créances d'exploitation		16 859,411	9 681,220
		17 150 749,075	8 170 035,230
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	18 932.394	14 242,386
Autres créditeurs divers	9	754,505	678,407
		19 686.899	14 920,793
ACTIF NET			
Capital	12	16 446 797.934	7 918 689,996
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		490 956,654	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		193 307,588	236 424,441
ACTIF NET		17 131 062.176	8 155 114,437
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 150 749.075	8 170 035,230

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2003</i>	<i>Année 2002</i>
Revenus du portefeuille-titres		32 357,670	40 661,295
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6	32 357,670	40 661,295
Revenus des placements monétaires	7	96 870,661	56 502,878
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		129 228,331	97 164,173
Charges de gestion des placements	10	(16 897,768)	(14 242,386)
REVENU NET DES PLACEMENTS		112 330,563	82 921,787
Autres charges	11	(2 450,433)	(2 216,982)
RESULTAT D'EXPLOITATION		109 880,130	80 704,805
Régularisation du résultat d'exploitation		83 427,458	155 719,636
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		193 307,588	236 424,441
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(83 427,458)	(155 719,636)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 208,560	-
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	4 018,000
		111 088,690	84 722,805

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2003</i>	<i>Année 2002</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	111 088,690	84 722,805
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	109 880,130	80 704,805
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 208,560	-
	-	4 018,000
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8 864 859,049	7 070 391,632
Souscriptions		
- Capital	20 157 970,653	17 539 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	13,425	70 473,363
- Régularisation des sommes distribuables	748 405,499	381 391,387
Rachats		
- Capital	(11 630 946,147)	(10 652 400,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(138,553)	(42 801,367)
- Régularisation des sommes distribuables	(410 445,828)	(225 671,751)
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 975 947,739	7 155 114,437
ACTIF NET		
En début de période	8 155 114,437	1 000 000,000
En fin de période	17 131 062,176	8 155 114,437
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	78 870	10 000
En fin de période	163 799	78 870
VALEUR LIQUIDATIVE	104,586	103,399
TAUX DE RENDEMENT	1,15%	3,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2003

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 Mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2003, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.2- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2000 ou à la date antérieure la plus récente.

3.5- *Evaluation des autres placements*

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- *Dérogation aux normes comptables*

Les dispositions des paragraphes 23 à 25 de la norme comptable relative au portefeuille – titres et aux opérations effectuées par les OPCVM, n'ont pas été retenues. Ces dispositions préconisent la traduction comptable du démembrement des actions en droits préférentiels de souscription (DPS) et en droits d'attribution (DA) consécutivement aux opérations d'augmentation de capital, et ce, sur la base des valeurs théoriques des droits initialement rattachés aux actions.

Cette dérogation n'a aucune incidence sur le montant de l'actif net et par conséquent, n'a pas d'effet sur la valeur liquidative.

Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.8- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.9- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.10- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2000 ou à la date antérieure la plus récente.

3.11- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.12- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.13- Dérogation aux normes comptables

Les dispositions des paragraphes 23 à 25 de la norme comptable relative au portefeuille – titres et aux opérations effectuées par les OPCVM, n'ont pas été retenues. Ces dispositions préconisent la traduction comptable du démembrement des actions en droits préférentiels de souscription (DPS) et en droits d'attribution (DA) consécutivement aux opérations d'augmentation de capital, et ce, sur la base des valeurs théoriques des droits initialement rattachés aux actions.

Cette dérogation n'a aucune incidence sur le montant de l'actif net et par conséquent, n'a pas d'effet sur la valeur liquidative.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2003 à D: 5.257.293,814 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2003	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		4 146 500,000	4 256 045,500	24,84%
Obligations des sociétés		3 650 000,000	3 729 935,600	21,77%
Emprunt AIL 2002	2 000	200 000,000	208 888,000	1,22%
Emprunt Amen Lease 2002	2 500	250 000,000	256 328,000	1,50%
Emprunt ATL 2002	3 000	300 000,000	308 174,200	1,80%
Emprunt CIL 2002	2 000	200 000,000	206 476,800	1,21%
Emprunt CIL 2002/3	2 500	250 000,000	250 042,000	1,46%
Emprunt CPSCL	5 000	450 000,000	454 364,000	2,65%
Emprunt Général leasing 2002	3 500	350 000,000	365 246,000	2,13%
Emprunt MIRAMAR 2000	1 250	100 000,000	101 688,000	0,59%
Emprunt PANOBOIS 2002	2 000	200 000,000	210 027,200	1,23%
Emprunt SEPCM 2002	3 500	350 000,000	353 278,800	2,06%
Emprunt TOUTA 2002	1 500	150 000,000	154 660,800	0,90%
Emprunt Tunisie Leasing 2001/1	5 625	450 000,000	458 685,000	2,68%
Emprunt Tunisie Leasing 2002/2	4 000	400 000,000	402 076,800	2,35%
Bons du Trésor Assimilables		496 500,000	526 109,900	3,07%
BTA 07/2014	500	496 500,000	526 109,900	3,07%
Titres des OPCVM		1 000 039,754	1 001 248,314	5,84%
Actions des SICAV		1 000 039,754	1 001 248,314	5,84%
MILLENIUM SICAV	4630	499 905,730	500 813,210	2,92%
TUNISIE SICAV	2509	500 134,024	500 435,104	2,92%
TOTAL		5 146 539,754	5 257 293,814	30,69%

Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2003 à D : 11.596.978,273 se détaillant comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
<u>Billets de trésorerie</u>		1 575 888,969	1 584 882,929	9,25%
Billet de trésorerie SIAME		492 349,190	497 109,693	2,90%
Billet de trésorerie STEQ		246 174,595	247 874,775	1,45%
Billet de trésorerie UTL		345 015,994	346 954,208	2,03%
Billet de trésorerie SOMOCER		492 349,190	492 944,253	2,88%
<u>Compte à terme AMEN BANK</u>		10 000 000,000	10 012 095,344	58,44%
TOTAL		11 575 888,969	11 596 978,273	67,70%

Note 6: Revenus des obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2003 à D: 32.357,670, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2003
<u>Revenus des obligations</u>	30 549,451
- Intérêts	30 549,451
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	1 808,219
-Intérêts des BTA	1 808,219
TOTAL	32 357,670

Note 7: Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2003 à D: 96.870,661 se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2003
Intérêts des billets de trésorerie	20 980,224
Intérêts des comptes à terme	68 053,912
Intérêts des dépôts à vue	7 836,525
TOTAL	96 870,661

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2003 à D: 18.932,394 et se détaille ainsi :

Rémunération du gestionnaire	16 897,768
Rémunération du dépositaire	2 034,626
Total	18 932,394

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2003 à D: 754,505 et représente le montant de la redevance du CMF.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour le premier trimestre 2003 à D: 16.897,768 et représente la rémunération du gestionnaire

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2003 à D: 2.450,433 et se détaillent ainsi:

Redevance du CMF	2 386,695
Services bancaires et assimilés	63,738
Total	2 450,433

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2003, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2002

Montant	7 918 689,996
Nombre de titres	78 870
Nombre d'actionnaires	213

Souscriptions réalisées

Montant	20 157 970,653
Nombre de titres émis	200 773
Nombre d'actionnaires nouveaux	331

Rachats effectués

Montant	(11 630 946,147)
Nombre de titres rachetés	(115 844)
Nombre d'actionnaires sortants	(110)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values potentielles sur de titres	1 208,560
Régularisation des sommes non distribuables	(125,128)

Capital au 31-03-2003

Montant	16 446 797,934
Nombre de titres	163 799
Nombre d'actionnaires	434